



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 105532

Texte de la question

M. Philippe Vitel attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la proposition formulée dans le rapport annuel 2010 de l'observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement visant à sensibiliser les établissements d'enseignement privés à la prévention des risques majeurs. Il souhaiterait connaître son avis sur le sujet.

Texte de la réponse

La cinquième enquête 2010 sur les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) dans les écoles publiques et privées, auprès des inspections académiques en 2010, permet de constater la progression de l'implication des écoles dans la mise en place d'une organisation interne qui améliore le niveau de sécurité et facilite l'arrivée des secours. L'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement note le progrès des écoles privées sous contrat dans le domaine de la prévention de risques majeurs et notamment en ce qui concerne la rédaction des PPMS. Les inspecteurs d'académie sont particulièrement sensibilisés à cette nécessaire prévention et commencent à dessiner des pistes qui constituent des leviers pertinents, notamment le travail en groupe de multicompetences et en réseau ; la formation de référents au niveau des circonscriptions ou des départements ; le partenariat avec les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et les préfetures. En 2011, une enquête sera initiée directement par l'observatoire auprès des établissements privés sous contrat de l'enseignement primaire et secondaire dans le cadre d'une action de sensibilisation et d'incitation à la rédaction de PPMS. C'est par le développement de ces stratégies et par des actions d'ordre pédagogique permettant de sensibiliser les élèves à la prévention, que le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative entend promouvoir une meilleure connaissance des risques majeurs au sein des établissements d'enseignement privés.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vitel](#)

Circonscription : Var (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105532

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2011, page 3843

Réponse publiée le : 13 décembre 2011, page 13070